



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 12 décembre 2025  
Délibération n°2025-28**

L'an deux mille vingt-cinq, le douze décembre à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué le huit décembre de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. DE SMET Jean-Jacques, Maire.

**Présents :** M. ARES Pascal, M. CHRISTOPHE Jérémy, Mme DENONIN Marie-Pierre, M. DE SMET Jean-Jacques, M. DORSEMAINE Alain.

**Absents :** Mme BISTER Lidwine, Mme LATOUR Anita, M. THIBAUT Charly, M. LOUAULT Vincent, Mme MOULOUNGUI BIGNEGNIE Persis, M. THIBAUT Charly

Mme DENONIN Marie-Pierre a été désignée secrétaire de séance.

**CONVOCATION :** suite quorum non atteint le 8/12/2025  
Date convocation 08/12/2025  
Affichée le 08/12/2025

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**  
En exercice 10  
Présents 5  
Votants 5

**STATUTS DU SIEIL- TRANSFERT DE LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC AU SIEIL**

**Le Maire** rappelle que la Communauté de communes Autours de Chenonceaux Bléré-Val de Cher a approuvé lors du Conseil communautaire du 23 avril 2025, son adhésion pour le transfert de la compétence Eclairage public au SIEIL à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Conformément à l'article L5211-5 du CGCT les communes adhérentes au SIEIL doivent être consultées.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-5

**Vu** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher en date du 23 avril 2025 approuvant son adhésion pour le transfert de compétence Eclairage public,

**Vu** la délibération du Comité Syndical en date du 7 octobre 2025,

**Considérant** la demande d'adhésion à la compétence Eclairage public pour la Communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher,

Le Conseil municipal,

- **Approuve** la demande de transfert de la compétence Eclairage public de la Communauté de communes Autours de Chenonceaux au SIEIL

-**Adopte** la modification des statuts du SIEIL.

Fait en mairie de Cigogné,  
le 12 décembre 2025

Le Maire,  
Jean Jacques DE SMET



Certifié exécutoire par :  
Affichage en mairie le 12/12/2025  
Transmission en préfecture le